



DESTINATAIRES : Tous les employés, les cadres, les médecins et les bénévoles
EXPÉDITRICE : Marylène Boivin, chef de services des transports des usagers et de la téléphonie
DATE : 30 mars 2020
OBJET : **Transport externe adapté de patients confirmés ou suspectés de la COVID-19**

Une entente a été conclue avec Coop Taxi de Laval pour les déplacements adaptés des personnes confirmées ou suspectées pour la COVID-19.

Coop Taxi a dédié une équipe restreinte pour effectuer ce type de transport 7 jours sur 7, de 8 h à 18 h. Des délais de prise en charge seront donc à prévoir.

Les demandes doivent être effectuées en contactant le 450 688-2707. Vous devez spécifier que c'est un cas de personne confirmée ou suspectée pour la COVID-19.

Les mesures suivantes devront être mises en place si un transport est nécessaire pour le déplacement d'une personne confirmée ou suspectée pour la COVID-19.

Mesures de prévention de la transmission à appliquer par les usagers :

- L'usager doit porter une jaquette propre, une nouvelle culotte d'incontinence au besoin et faire l'hygiène des mains en quittant de la chambre.
- On doit mettre un drap propre sur le fauteuil.
- L'usager doit porter un masque de procédure et des gants en tout temps jusqu'à son arrivée à destination.

Mesures de prévention de la transmission à appliquer par les chauffeurs :

- Suivre les règles d'hygiène des mains en se lavant les mains ou en utilisant une solution hydroalcoolique.
- Porter l'équipement de protection individuelle en tout temps :
 1. Blouse à manches longues
 - L'attacher dans le dos, au cou et à la taille
 2. Masque de procédure
 3. Lunette de protection ou visière si port de lunettes
 - Peut être retiré pendant le trajet
 4. Gants en nitrile
 - Mettre les gants par-dessus les manches de la blouse
- Demander un sac en plastique biorisqué pour mettre le matériel contaminé à retourner
- Le chauffeur doit être accompagné par le préposé de l'unité pour l'utilisation sécuritaire des ascenseurs.
- L'hygiène des mains doit être refaite à la fin du transport.
- Le véhicule doit être ensuite nettoyé sommairement avec des lingettes désinfectantes.

Retour d'équipement

Le retour de l'équipement doit se faire de façon sécuritaire.

Rapporter le matériel (fauteuil, jaquette, lunette de protection) à l'unité de soins et mentionner que vous retournez du matériel contaminé d'un usager confirmé ou suspecté de la COVID-19.